



COMPTE-RENDU **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Evelyne MARCHAL, Maire.

Etaient présents : Isabelle BERTHET LEPROVOST, Catherine BRAQUART, Frédéric DOUBROFF, Jean Christophe GENTIL, Jean Yves LEFEVRE, Jean Louis LEPEIGNEUX, Evelyne MARCHAL, Patrice MICHON, Éric NEDELEC, Catherine SERGENT, Gwenaëlle VIALA et Bernard VIGNAUX,

Était excusée et représentée : Amandine GAST par Gwenaëlle VIALA, Philippe BERRE par Evelyne MARCHAL,

Était absente : Catherine LASRY-BELIN,

Formant la majorité des membres en exercice,

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame Isabelle BERTHET LEPROVOST a été élue secrétaire.

2. Versement des indemnités du maire et adjoints

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40,3%.

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,7%

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour
et 1 abstention (Frédéric DOUBROFF),**

DECIDE, avec effet au 04 juillet 2020 pour le maire et au 07 juillet 2020 pour les adjoints ;

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1er adjoint : 10,7 .de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3ème adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4ème adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.



FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	40,3%	1 567,43€	18 809,14€
1er Adjoint	10,7%	416,17€	4 993,99€
2ème Adjoint	10,7%	416,17€	4 993,99€
3ème Adjoint	10,7%	416,17€	4 993,99€
4ème Adjoint	10,7%	416,17€	4 993,99€

3. Recrutement d'un agent administratif polyvalent dans le cadre des adjoints administratifs, à temps non complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique,

Considérant le départ à la retraite de l'agent administratif polyvalent, sur le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe, titulaire, au 31 décembre 2020,

Considérant la nécessité de recruter un agent à compter du 1^{er} septembre 2020 pour assurer le tuitage et le remplacement de l'agent pendant ses congés,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par : 13 voix pour
et 1 abstention (Isabelle BERTHET LEPROVOST),**

DECIDE la création d'un emploi dans le cadre des adjoints administratifs, à temps non complet (20h/semaine), pour exercer les fonctions d'agent administratif polyvalent;

DIT que le poste ouvert aux contractuels.

Arrivée de Madame Catherine LASRY-BELIN à 19h49.

4. Fixation et désignation des membres du conseil d'administration

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

PROCEDE à la désignation des 5 membres du conseil municipal,
ACCEPTE les 5 membres proposés par le Maire.

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES EXTERIEUR
Evelyne MARCHAL Isabelle BERTHET LEPROVOST Frédéric DOUBROFF Catherine LASRY-BELIN Patrice MICHON	Nicole BERRE Christiane JEULAIN Chantal MAILLAND Elsa PHISANOUKAHN Danielle VIVIER

5. Questions diverses

Commissions : Madame le Maire fait un point sur l'organisation des commissions. Elle propose que les réunions se fassent en mairie.

Pour les travaux de préparation, chaque commission est libre dans son organisation mais devra prévenir préalablement la mairie pour la réservation de la salle.

Une convocation officielle sera envoyée uniquement pour les réunions de finalisation et validation des travaux.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 20h05.

Philippe BERRE Absent représenté par Evelyne MARCHAL	Isabelle BERTHET LE PROVOST	Catherine BRAQUART
Frédéric DOUBROFF	Amandine GAST Absente représentée par Gwenaëlle VIALA	Jean Christophe GENTIL
Catherine LASRY-BELIN	Jean-Yves LEFEVRE	Jean-Louis LEPEIGNEUX
Evelyne MARCHAL	Patrice MICHON	Éric NEDELEC



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Catherine SERGENT	Gwenaëlle VIALA	Bernard VIGNAUX
-------------------	-----------------	-----------------